

Les élus sans délégations, grands oubliés d'une refonte du statut ?

PASCALE TESSIER

Publié le 15/10/2024



SUR LE MÊME SUJET

- Statut de l' élu : ce que prévoient les députés Violette Spillebout et Sébastien Jumel
- Vincent Aubelle : « La décentralisation est menée sans aucun lien avec la crise démocratique »
- Vers un statut de l' élu à hauteur de tous les maux ?
- Dans le maquis des indemnités des élus locaux
- Convention nationale de la démocratie locale : satisfecit quasi-général et futur statut de l' élu en vue
- Multiplication des violences contre les élus : la faute au désenchantement républicain ?
- « La défiance risque de s'accentuer si on révisé seulement le statut de l' élu »
- Elu d'opposition ou minoritaire, un rôle à part (entière)
- Clotilde Ripoull, présidente de l'AELO : « Nous revendiquons un véritable statut de l' élu d'opposition »
- Maires démissionnaires et fantassins municipaux au diapason
- Qui sont ces maires qui démissionnent ?
- Participation citoyenne : la réponse à la crise démocratique ?
- René Dosière : « La décentralisation n'a pas vraiment fait progresser la démocratie locale »
- « Une nouvelle étape de la décentralisation serait une réforme de la démocratie locale »



© Sénat

60% des élus officient sans délégation, n'étant ni maires ni adjoints. Qu'ils appartiennent à la majorité municipale ou siègent dans l'opposition, tous souffrent d'un manque de visibilité, de reconnaissance et, souvent aussi, de respect de la part des exécutifs. La sénatrice Ghislaine Senée (EELV, Yvelines) leur a tendu le micro lors d'un colloque destiné à alimenter ses propositions pour améliorer le fonctionnement des conseils municipaux. L'occasion d'enrichir les travaux du Sénat également, voire du gouvernement peut-être, sur une éventuelle refonte du statut de l' élu envisagée d'ici les municipales 2026. Et d'obtenir enfin une égalité de traitement pour tous les élus, sans distinction, afin de prévenir véritablement la crise des vocations à tous les étages et revitaliser en profondeur la démocratie locale.

Sans délégation et sans pouvoirs, mais pas sans utilité ! Ne demandez pas à Tanguy s'il a l'impression d'être une potiche, lui qui siège dans l'opposition pour son premier mandat dans un conseil municipal des Yvelines. Sa mission est, au contraire, « de tout contrôler », argue-t-il, pas encore totalement démotivé. Vendredi 11 octobre au Sénat, Ghislaine Senée (EELV, Yvelines) a braqué les projecteurs sur tous ces conseillers municipaux sans délégation, élus minoritaires ou officiant parfois dans la majorité, tous privés de visibilité et, trop souvent, de temps d'expression, dans un colloque abondant « leur rôle et leur place, dans un contexte de crise démocratique. »

Quand on interroge les élus ayant fait le déplacement sur le terme qui qualifie le mieux leur mandat, ce sont des termes plutôt péjoratifs, « frustrant, décevant, mensonges, désastreux et inutile » qui reviennent, devant les bénéfiques, « instructif » ou « formateur ». Systématiquement. Hors de question de considérer, pour autant, que les conseillers municipaux ne seraient bons qu'à inaugurer les chrysanthèmes et serrer des paires de mains sur le marché...

Pour Pierre Camus -sociologue, co-président de l'Observatoire national de la formation des élus locaux (ONFEL)-, la démotivation guettant aujourd'hui nombre de conseillers municipaux sans délégation est provoquée par « la complexité de l'exercice du mandat, le renouvellement du rapport des citoyens aux élus et des élus au mandat lui-même. » Un phénomène d'autant plus regrettable que, contrairement aux caricatures, tous ne sont pas assimilables, loin de là, à des barons en puissance, des notables locaux ou des politiciens carriéristes à l'origine justement du « Tous pourris » et de la vindicte populaire, prend-il le temps de rappeler...

SOYEZ LE PREMIER À RÉAGIR



À la différence du maire ou des adjoints, les élus sans délégation ont « un rôle flou, tout en restant exposé », un véritable paradoxe, a souligné Pierre Camus, particulièrement attentif du même coup au sort leur étant réservé. Conseillère municipale (Morbihan) et présidente de l'Union nationale des élus locaux (UNEL), Solène Le Monnier craint une crise de l'engagement et des vocations, à force de dépeindre un tableau noir de l'exercice des mandats locaux.

« La violence envers les maires, très médiatisée, ne donne pas envie d'être candidat. Le mandat fait peur car on n'a pas réussi à positiver sur tout ce qui fait le sens de l'engagement. » À ses yeux, la difficulté à mobiliser des citoyens à s'engager dans la vie politique tient aussi au fait que cette implication dans les affaires publiques locales est « de moins en moins vécue comme une priorité », la préférence étant mise sur les vies de famille, sociale ou professionnelle.

Et, lorsque des novices arrivent avec « envie et projets » et sens de l'intérêt général chevillé au corps, ils se rendent compte « que les élus locaux n'ont pas la main sur plein de choses », a constaté Solène Le Monnier, trouvant ce fonctionnement « décourageant. » Lorsque l'exécutif « n'a plus besoin de solliciter le conseil municipal, si on enlève le débat, on ôte de l'intérêt au conseil municipal. La part du travail ensemble n'est jamais prise en compte et peut, elle aussi, être source de violence politique symbolique, qui ne donne pas envie du tout de s'impliquer. Or, tous les élus souhaitent avoir la satisfaction d'avoir aidé à mener un projet. » Pour Pierre Camus, il faudrait « mieux définir le rôle du conseiller municipal d'opposition » pour ce qu'il apporte au débat.

Un rôle à la main du maire

Le sentiment d'un manque de reconnaissance était particulièrement prégnant chez les élus sans délégation s'étant déplacés en fin de semaine dernière au Sénat. Tous, sans exception. De manière quelque peu plus nuancée chez ceux appartenant à la majorité, davantage motivés par l'idée de formaliser un statut en bonne et due forme, sur le modèle par exemple des sapeurs papiers volontaires, que de régler leurs comptes avec les chefs d'exécutifs adeptes d'une gouvernance trop pyramidale ou verticale. Mais, y compris dans leurs rangs, la déception et le ressentiment se font entendre lorsqu'on prend le temps de tendre l'oreille. Rares sont ceux, par exemple, suivant des formations, faute de parvenir à convaincre leurs employeurs de les libérer de leurs activités professionnelles alors que leurs responsabilités politiques demeurent a priori limitées...

« On pense souvent que les élus sans délégation sont ceux qui ont moins de temps à consacrer, sont les moins disponibles », relève Pierre Camus. Une idée reçue, selon Catherine Candelier : « C'est la volonté de s'engager au service de l'intérêt général », répond l'élue d'opposition (Hauts-de-Seine) et présidente de la Fédération des élus verts et écologistes (FEVE) : « je suis élue au même titre que le maire et je me plais à lui dire qu'il n'est pas mon supérieur hiérarchique et qu'il n'y a pas besoin de condescendance de sa part. On a pour seul devoir de tenir un bureau de vote, mais on a aussi des droits, comme s'exprimer, déposer un vœu, bénéficier de formations, avoir accès aux publications, on peut contester une délibération auprès du tribunal administratif. Nous ne devrions pas avoir à démontrer notre intérêt à agir. » Mais elle reconnaît que son propos relève de la théorie, car, dans la pratique, « c'est beaucoup moins facile car tous ces droits sont encadrés par le règlement intérieur des assemblées locales. Le rôle du conseiller municipal sans délégation est à la main du maire et de sa majorité et fonction du respect de ceux qui leur font face, ce qui constitue un rôle plus ou moins confortable et agréable », a résumé Catherine Candelier. A fortiori pour les élus novices...

Disposer des mêmes moyens

La démocratie locale ne dysfonctionnerait guère moins, en somme, que la vie politique nationale. En termes de non-respect des standards démocratiques dont se piquent les décideurs locaux et nationaux à tout bout de champ voire même des textes de lois bafoués par les règlements intérieurs, les élus d'opposition disposent d'exemple par centaines. Ici c'est un maire qui refuse une adresse mail officielle avec la terminaison de la mairie, là c'est un autre qui coupe le micro en séance plénière, ou qui réduit à peau de chagrin la tribune du bulletin municipal, ou alors qui tient des propos dénigrants. Des centaines d'anecdotes qui, mises bout à bout, dessinent une situation quelque peu problématique. « Un conseil municipal devrait donner l'exemple de ce que doit être un débat équilibré dans une démocratie éclairée », a ainsi clamé Yvon Rosconval -conseiller municipal (Yvelines) et fondateur du collectif78 des élus locaux minoritaires- qui constate que « l'omerta politique existe sur le sujet. On est accueilli de manière bienveillante par les parlementaires, certains découvrent la situation, mais quand on les quitte, on a l'impression d'être classé dans les archives. Or, les élus d'opposition doivent disposer des mêmes moyens de traitement que les autres. »

Revenir à un débat plus apaisé

Interrogés sur une revendication à ériger au rang de priorité à leurs yeux, les élus présents plaident très majoritairement en faveur d'une « modification du mode de scrutin », avec une proportionnelle et une

non-aigues, et une réelle capacité à faire entendre leurs points de vues dissonants.

Cette matinée d'échanges en appellera d'autres, a promis Ghislaine Senée qui souhaite « inscrire ce colloque dans le temps » au nom des 560 000 élus dont 339 000 qui ne sont ni maire ni adjoint. Prenant soin de ne pas égratigner les associations d'élus représentant les chefs d'exécutifs, AMF et consorts, la sénatrice écologiste a dit vouloir « introduire des propositions qui touchent l'ensemble des élus et arriver à porter au sein de l'hémicycle le rôle et la force de ce que pourrait être ces ambassadeurs. Il faut revenir à un sentiment plus respectueux, plus apaisé et si on veut revigorer le débat, il faut revoir et améliorer le fonctionnement des conseils municipaux. »



Recevez vos newsletters gratuitement

Email (name@domaine.com)

Renseigner mon email

S'INSCRIRE

**Testez l'édition Abonné
du Courrier des Maires**
15 jours d'essai gratuit
et sans engagement

ESPACE ABONNÉ

LE COURRIER DES MAIRES
et des élus locaux



ABONNEZ-VOUS